

Mairie de Mirabel aux Baronnie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal

Mercredi 27 mars 2019

Présidence : Christian CORNILLAC, Maire.

Secrétaire de séance : Nathalie ZAMORA

Présents : Stéphane ALLAIS, Guy BÉRENGER, Marinette BOREL, Michel BREMOND, Francis BRUSSEAU, Jean-Marc CORBEL, Christian CORNILLAC, Laurent DONZET, Brigitte DUPRAT, Franck DUVAL, Martine FÉRIAUD, Jean-Louis PASCAL, Nicolas PONZO, Elisabeth TROLET, Laurence VILLEMIN, Nathalie ZAMORA

Absents excusés et représentés : Corinne DIASPARRA, (pouvoir à ZAMORA), Anne GIOVANELLI (pouvoir à BRUSSEAU)

Absents excusés :

Absents : Stéphanie MONTAUD

Date de convocation du Conseil municipal : 28 février 2019.

Lieu : Mairie, 30 avenue de la Résistance, 26110 Mirabel-aux-Baronnies.

Nombre de conseillers : 19. – *Quorum* : 10. *Présents* : 16 + 2 pouvoirs.

1. Désignation du secrétaire de séance

Nathalie Zamora est désignée Secrétaire de Séance

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mars 2019

L'adoption du procès-verbal de la séance du 6 mars 2019 est reportée au prochain Conseil municipal.

3. Adoption de l'ordre du jour

Le Maire propose un ordre du jour complémentaire : le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage et d'une expertise phythobac dans le cadre du projet de construction de la station de lavage.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité l'ordre du jour modifié.

4. Vote des taux 2019 des taxes locales

L'Adjoint aux finances, M. Pascal, propose de maintenir inchangés les taux des quatre taxes locales pour 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité de fixer sans changement les taux 2019 d'imposition des taxes locales :

- taxe d'habitation : 14,64 %
- taxe sur le foncier bâti : 14,03 %
- taxe sur le foncier non bâti : 74,76 %
- cotisation foncière des entreprises : 26,13 %.

5. Budget principal et budget annexes (Assainissement, CCAS)

- Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2018

M. Pascal présente le compte administratif principal 2018. Le Maire sort. Après en avoir délibéré, le Conseil l'approuve à l'unanimité. Le Maire rentre et remercie le Conseil municipal.

M. Pascal présente le compte de gestion principal 2018. Après en avoir délibéré, le Conseil l'approuve à l'unanimité.

M. Pascal présente le compte administratif 2018 de l'assainissement. Le Maire sort. Après en avoir délibéré, le Conseil l'approuve à l'unanimité. Le Maire rentre et remercie le Conseil municipal.

M. Pascal présente le compte de gestion 2018 de l'assainissement. Après en avoir délibéré, le Conseil l'approuve à l'unanimité.

6. Affectation des résultats 2018

Budget principal

M. Pascal explique que le Conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2018, en adoptant le compte administratif, qui fait apparaître :

- Déficit reporté de la section d'investissement de l'année N-1 : 197 207,39 €
 - Excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année N-1 : 645 069,76 €
- L'année 2018 fait apparaître des soldes d'exécution comme suit :
- Section d'investissement (déficit) 253 596,82 €
 - Section de fonctionnement (excédent) 344 839,70 €
- Le besoin net de la section de fonctionnement est estimé à 450 804,21 €
- Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé (RI 1068) – réserve investissement	450 804,21 €
Excédent de fonctionnement reporté (RF 002)	539 105,22 €

Budget annexe de l'assainissement

M. Pascal explique que le Conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2018, en adoptant le compte administratif, qui fait apparaître :

- Excédent reporté de la section d'investissement de l'année N-1 : 68 266,57 €
 - Excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année N-1 : 53 056,87 €
- L'année 2018 fait apparaître des soldes d'exécution comme suit :
- Section d'investissement (excédent) 85 954,44 €
 - Section de fonctionnement (déficit) 5 712,23 €
- Le besoin net de la section de fonctionnement est estimé à 00,00 €
- Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé (RI 1068) – réserve investissement	00,00 €
Excédent de fonctionnement reporté (RF 002)	47 344,64 €

7. Vote nominatifs des subventions 2019 aux associations

Le Maire propose au vote nominatif les subventions 2019 aux associations :

Associations de Mirabel

Ass. des Anciens Combattants	253 €
Ass. Les Blue Devils de Mirabel	1 000 €
Ass. Mirabel en fête (comité des fêtes)	1 390 €
Ass. des Parents d'élèves de Mirabel	308 €
Ass. du Souvenir français	153 €

Ass. des Vieux Crampons de Mirabel	153 €
Club Rencontre et Amitié	153 €
Rando li Draïo	153 €
Sté musicale et chorale Écho des Baronnie	1 370 €
Tennis Club de Mirabel	913 €
ACCA Mirabel	150 €
Association Pagaille	153 €
Groupement du personnel communal	1 400 €
Associations extérieures à Mirabel	
Ass. des Amis de la Résistance	100 €
Ass. Amitié et présence	100 €
Ski Club de Nyons	153 €
Basket Club de Nyons	153 €
Les écoles de l'E.M.A.L.A (regroupement scolaire)	40 €
Les restos du cœur	153 €
Anciens combattants de Vaison	150 €
Syndicat de Défense contre la Grêle (Prévigrêle)	1 240 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'ensemble des subventions proposées.

8. Vote des budgets primitifs 2019

M. Pascal présente le budget primitif 2019 principal. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

M. Pascal présente le budget primitif 2019 de l'assainissement. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

M. Pascal présente le budget primitif 2019 du CCAS. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

9. Construction station de lavage – Assistance maîtrise d'ouvrage et expertise phytobac

Le 3^{ème} Adjoint expose.

Conformément à la délibération n°2019-04 du 6 mars dernier, le projet de construction d'une station de lavage pour les agriculteurs est validé et est porté par la Municipalité en qualité

de maître d'ouvrage. Le projet est subventionné à 80%, sur la construction et une partie des études, par l'Agence de l'eau et l'Union européenne, via le Feader. La date limite de dépôt des dossiers de subvention auprès de la DDT est fixée au 30 août prochain.

Il est proposé de recourir à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage – AMO - afin de bénéficier d'une aide technique, du montage du projet à l'organisation des utilisateurs de l'aide collective et de souscrire une expertise phytobac collectif durant la 1^{ère} année de mise en service de la station.

La mission d'AMO ont fait l'objet des propositions suivantes (HT):

- Chambre de l'agriculture de la Drôme : 9 360 €
- Vignolis : 10 122 €

La mission expertise phytobac a été chiffrée par la Chambre de l'agriculture à 2 860 €, HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- choisit de souscrire à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et à une expertise phytobac dans le cadre du projet de construction de la station de lavage
- décide de confier ces missions à la Chambre de l'agriculture de la Drôme, partenaire moins-disant
- donne pouvoir au Maire pour signer les devis correspondants et en suivre la bonne exécution.

10. Questions diverses

Le Maire expose.

Par délibération du 6 septembre 2017, le Conseil municipal avait donné tout pouvoir au Maire pour signer l'acte formalisé pour la servitude conventionnelle de passage sur le terrain des consorts Ponzo pour accéder à la Chapelle du Calvaire, reconnue dépendance du domaine public par la juridiction administrative d'appel en 2016. M. le Maire a signé l'acte par devant notaire, hier, le 26 mars 2019. Cette servitude est une servitude réelle et perpétuelle et est définie selon le plan réalisé par un géomètre conformément aux indications de l'expert judiciaire. L'acte prévoit un accès à tout public et en tout temps et admet strictement le passage de véhicules des services municipaux utiles et nécessaires à l'entretien du bâtiment et de la servitude. La forme concrète de la délimitation de la servitude a été évoquée avec les consorts Ponzo et a fait l'objet d'un accord. Un panneau d'avertissement sur l'emprise de la servitude à l'attention du public usager doit également être apposé.

La séance est levée à 19h00.

La Secrétaire
Nathalie ZAMORA

